

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 9 novembre 2017

PAR COURRIEL/SDÉ

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4011-2017 : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2018-2019

OBJET : Demande de précision sur la décision D-2017-121

Bonjour M. Méthé,

Le RNCREQ a pris connaissance de la décision D-2017-121 et aimerait obtenir une précision. Cette décision a-t-elle pour effet de modifier la décision procédurale D-2017-105, en particulier le paragraphe 22 de celle-ci?

[22] Cependant, il sera loisible aux intervenants de questionner le Distributeur sur ce sujet en lien avec le projet pilote de tarification dynamique. En effet, l'Avis comporte une piste de solution recommandant une option volontaire de tarification dynamique – heures critiques accessible à toutes les catégories de consommateurs. La Régie y précisait que pour être efficace et atteindre ses objectifs, la structure tarifaire des options de tarification dynamique doit s'appuyer sur une étude détaillée des coûts marginaux pendant les heures de plus grande charge. Cela pourrait donc nécessiter à terme un raffinement de la méthode d'établissement des coûts évités.

L'analyse des coûts évités en lien avec la tarification dynamique, qui avait été incluse dans la portée du dossier par la décision D-2017-105, en est-elle maintenant exclue par la décision D-2017-121? Alternativement, la décision D-2017-121 doit-elle être interprétée comme écartant l'étude du projet de tarification dynamique qui sera présenté par HQD en 2018 en particulier, mais permettant l'étude des coûts évités dans un contexte de tarification dynamique en général?

Si possible, le RNCREQ souhaiterait obtenir rapidement la précision demandée puisqu'une portion importante de sa preuve, déjà en préparation, est consacrée à ce sujet.

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'accepter, cher M. Méthé, nos salutations distinguées.



Prunelle Thibault-Bédard

cc. Me Simon Turmel